

PROCÈS VERBAL **Bureau communautaire du 8 janvier 2026**

En l'an deux mille vingt-six, le 8 janvier – dix-huit heure

Le bureau communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle de réunion de la communauté de communes de COLOMBEY LES BELLES sous la présidence de Monsieur Philippe PARMENTIER

Membres du bureau communautaire en exercice : 20

Quorum : 11

Membres du bureau communautaire : 13 présents + 2 procurations

COMMUNES	MEMBRES TITULAIRES	PRESENTS	PROCURATION	EXCUSES	ABSENTS
OCHEY	Philippe PARMENTIER	X			
MONT LE VIGNOBLE	Jean Pierre CALLAIS	X			
GIBEAUMEIX	Denis KIEFFER	X			
GEMONVILLE	Alain GODARD	X			
BATTIGNY	Denis THOMASSIN	X			
CREZILLES	Patrick AUBRY	X			
ALLAMPS	Denis VALLANCE				
BULLIGNY	Alain GRIS	X			
VANDELÉVILLE	Claude DELOFFRE	X			
VANNES le CHÂTEL	Nathalie AUFRÈRE				
SAULXEROTTE	Céline BOUVOT			X	
ALLAIN	Émeline MAGNIER-CARETTI	X			
BLÉNOD les TOUL	Cécile DENIS	X			
BARISEY LA COTE	Charles FRANÇOIS				
FAVIÈRES	Valérie HOFFMANN	X			
ABONCOURT	Éric MATHIEU	X			
BLÉNOD les TOUL	Jérôme RUFFIN	X			
MONT L'ÉTROIT	Jean-Jacques TAVERNIER			X	
COLOMBEY les BELLES	Benjamin VOINOT	X			
COLOMBEY les BELLES	Gérard WECKERING			X	

Avaient donné procuration : –

Présents	17	Votants	17	Procuration	0
-----------------	----	----------------	----	--------------------	---

Secrétaire de séance : Patrick AUBRY

Les excusés : Céline BOUVOT - Jean-Jacques TAVERNIER - Gérard WECKERING IS

Ordre du jour

4 – Développement social

BC_2026-001 Travaux des extérieurs du multi-accueil la Farandole – Demande de financements DETR + CAF

6 – Finances, projets de territoire, communication

Préparation du DOB



4 – Développement social

BC_2026-001 Travaux des extérieurs du multi-accueil la Farandole – Demande de financements DETR + CAF

La Communauté de Communes du Pays de Colombey et du Sud Toulinois souhaite finaliser un programme de rénovation au sein de l'Espace Multi-Accueil « La Farandole » à Favières. Ce dernier a débuté il y a cinq ans.

L'Espace Multi-Accueil « La Farandole » avait dans un premier fait appel au CAUE qui avait émis certaines propositions d'aménagement, en évoquant des exemples de projets réalisés sur le territoire de Meurthe et Moselle. Le CAUE propose particulièrement des solutions durables et écologiques, qui serviront de base aux propositions du projet.

La Communauté de Communes du Pays de Colombey et du Sud Toulinois a le souhait d'apporter au programme de rénovation une attention particulière sur les critères suivants :

- La facilité d'entretien de ces futurs aménagements,
- Leurs rapport qualité – prix,
- La répartition en pourcentage de la prise en charge financière entre la Communauté de Communes et la Commune de Favières.

Le programme d'aménagement comprend les espaces verts dédiés à la crèche pour leur donner une vocation ludique et éducative. Mais le programme doit aussi répondre aux obligations d'accessibilité d'un tel établissement : sur le côté du bâtiment est prévu un stationnement PMR et sur le devant du bâtiment des places de parking, une rampe d'accès PMR et un espace pour les containers d'OM et de Tri. Ces derniers éléments sont à la fois sur le domaine privé et le domaine public.

Dans ce programme sur des extérieurs, il est opportun de penser la rénovation de la façade du bâtiment en même temps pour éviter des travaux ultérieurs venant dégrader les réalisations au sol. Or le bâtiment comprend au rez-de-chaussée la crèche de compétence intercommunale et à l'étage un logement de compétence communale.

Dès lors, il convient que la communauté de communes et la commune de Favières établissent en complément de la convention de transfert des espaces dévolus à l'activité crèche de 2016, une convention sur la répartition des coûts pour les travaux à venir de rénovation, de maintenance et d'entretien de toute nature, qui profiteraient aux deux parties.

1. La planification :

Ce programme a été réalisé en trois phases :

Les deux premières phases ont concerné directement le crèche et donc relevé de la compétence de l'intercommunalité :

Phase 1 : une rénovation énergétique du bâtiment par le remplacement des menuiseries extérieures et l'installation d'une pompe à chaleur (2018)

Phase 2 : une rénovation complète des intérieurs, par un traitement des murs porteurs contre les remontées capillaires. (2021)

La phase 3, à réaliser en 2026, aura pour objectifs de :

- aménager un espace extérieur, pédagogique, ludique et agréable à l'arrière du bâtiment



- rénover, rendre accessible le parking situé à l'avant de l'établissement, tout en sécurisant le lieu

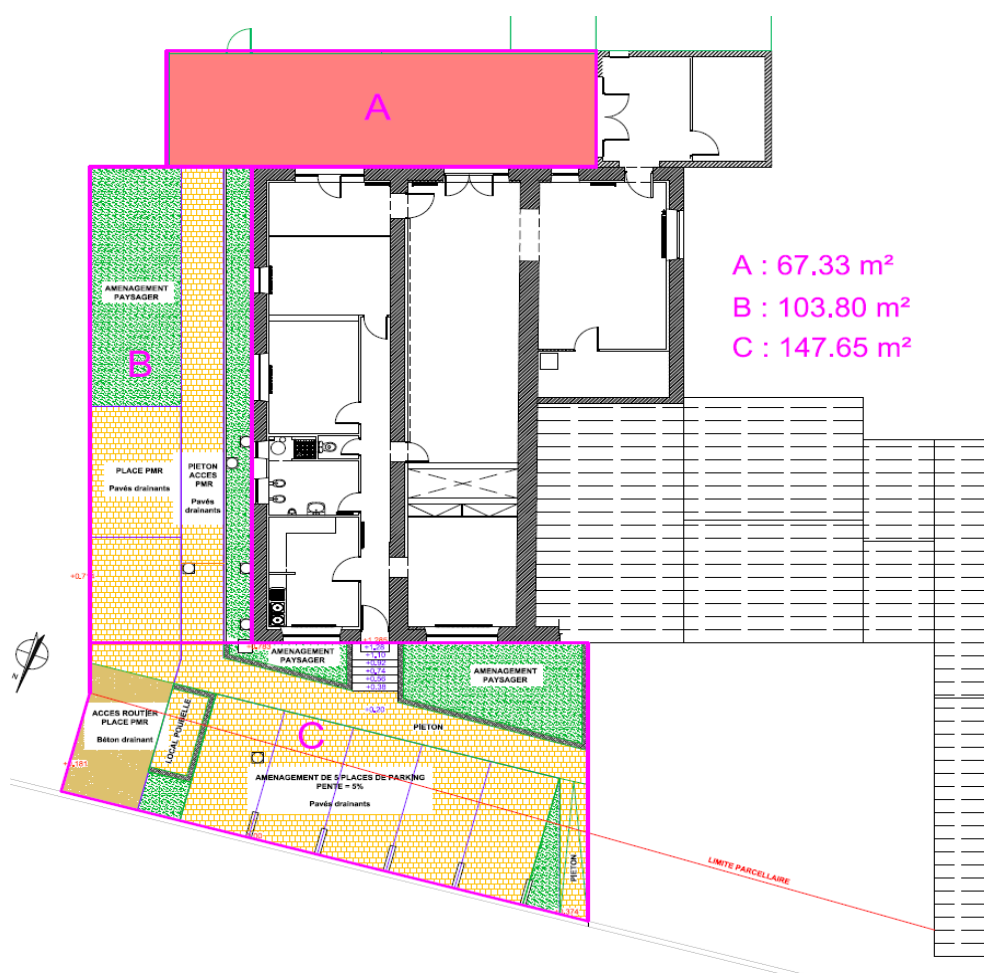
- rénover la façade et le pignon du bâtiment

Cette phase concernera la commune et la communauté de communes dans leurs compétences respectives.

Pour simplifier l'opération, il sera proposé une maîtrise d'ouvrage communauté de communes pour la recherche de financements et des entreprises. La commune apportera sa participation sous forme d'un fonds de concours, correspondant à ces compétences.

Il est donc proposé ci-dessous une répartition financière, sur la base d'un aménagement qualitatif, se rapprochant au plus près des orientations proposées par le CAUE.

2. Plan de principe



L'aménagement du parking (Zone C) permettra de disposer d'un minimum de 5 emplacements publics. Cette proposition consiste en une répartition aux tantièmes des surfaces au sol extérieures concernées par les travaux de VRD, hors aménagements paysagers (jardins) Zone A,

A savoir que et sous réserve d'un appui d'un géomètre pour une éventuelle mission d'arpentage (en cas de modification parcellaire ou d'un relevé précis des surfaces parcellaires) et/ou un relevé topographique :



- L'emprise du domaine privé communal concernée par les travaux, soit les zones A, B, et une partie de la zone C, représente une surface globale de 257.74 m².
- L'emprise de la voirie publique communale concernée par les travaux, représente une surface globale de 67.04 m².

3. D'un point de vue financier :

Il est proposé :

- la répartition suivante en termes de ratio du coût des travaux :

Ratio du coût des travaux	à charge de	
Travaux	Communauté de communes	Commune
Aménagement jardin et sol de la cour (zones A et B)	100%	0%
Ravalement Façade (Crèche = communauté de communes, logement = communes)	50%	50%
Extérieur parking et accès sur la rue (zone C) (domaine privé = communauté de communes ; domaine public = communes)	75%	25%

- la répartition financière indicative selon les compétences des collectivités et l'obtention des subventions

Travaux	à charge de	Ratio	Coûts	CAF	Etat DETR	Commune	Comcom
Aménagement jardin + sol cour	comcom	100%	34 658,40 €	14 921,76 €	8 664,60 €		11 072,04 €
Ravalement Façade Crèche	comcom	50%	6 930,00 €	3 811,50 €	1 732,50 €		1 386,00 €
Ravalement Façade logement	commune	50%	6 930,00 €		1 732,50 €	5 197,50 €	
Extérieur domaine privé	comcom	75%	49 185,00 €	27 051,75 €	12 296,25 €		9 837,00 €
Extérieur domaine publique	commune	25%	16 395,00 €	9 017,25 €	4 098,75 €	3 279,00 €	
			114 098,40 €	54 802,26 €	28 524,60 €	8 476,50 €	22 295,04 €

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Bureau communautaire

- **APPROUVE** le principe de travaux conjoints entre la communauté de communes du pays de Colombey et du sud Toulinois et la commune de Favières pour améliorer



l'accès du Multi accueil la Farandole et l'aspect général du bâtiment qui l'accueille

- **APPROUVE** le principe d'une répartition des coûts d'après les compétences de chaque collectivité et selon le tableau ci-avant. Cette répartition donnera lieu à une convention entre les deux parties.
- **APPROUVE** le financement de la commune de Favières aux travaux par un fonds de concours
- **SOLLICITE** des financements auprès de l'Etat au titre de la DETR, auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de Meurthe et Moselle, auprès de la Région Grand Est dans le cadre du Plan Régional Santé Grand Est, et tout autre financeur.

6 – Finances, projets de territoire, communication

Préparation, avec la commission finances, du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) qui sera présenté lors du conseil communautaire du 22 janvier

Levée de séance à 20h30

Le Secrétaire de séance
Patrick AUBRY

Pour la **Communauté de Communes**
Du **Pays de Colombey** et du **Sud Toulinois**
Le Président,
Philippe PARMENTIER

